Bordereau attestant l'exactitude des informations - AJACCIO - 2001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2025 - 2697 - 1989 B 00179 - 351 279 518 - JAXTEL

JAXTEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 236 000 euros
Siège social : 115 Cours Napoléon
20090 AJACCIO
351 279 518 RCS AJACCIO

PL... ...ÉES
LE 09 JUIL. 2025
GRE... ...NAL DE
COMMERCE D'AJACCIO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 MAI 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 265 351 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	265 351 euros
A titre de dividendes aux associés	142 000 euros
Soit 12,03 euros par part	
Solde	123 351 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 4 081 155 euros.

Il est précisé que la totalité des revenus distribués aux associés personnes physiques au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est éligible à l'abattement de 40 %.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
142 000 euros, soit 12,03 euros par titre éligibles en totalité à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
142 000 euros, soit 12,03 euros par titre éligibles en totalité à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
142 000 euros, soit 12,03 euros par titre éligibles en totalité à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

JAXTEL
20000 AJACCIO

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	35 642	35 642				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	747 995	7 714	740 280	740 280		
	Constructions	6 964 912	3 440 463	3 524 449	3 672 241	147 792-	4.02-
	Installations techniques, matériel et outillage	130 517	121 666	8 850	18 697	9 847-	52.66-
	Autres immobilisations corporelles	4 245 544	2 333 031	1 912 512	2 175 131	262 619-	12.07-
	Immobilisations en cours	133 209		133 209	106 000	27 209	25.67
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	12 257 818	5 938 517	6 319 301	6 712 350	393 048-	5.86-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	7 813		7 813	7 021	792	11.28
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 761		6 761	6 761		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 950		4 950	15 089	10 139-	67.19-
	Autres créances	2 057 562		2 057 562	1 842 191	215 371	11.69
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	460 724		460 724	524 145	63 421-	12.10-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 903		10 903	12 553	1 650-	13.15-
	Total III	2 548 714		2 548 714	2 407 761	140 953	5.85
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	14 806 532	5 938 517	8 868 015	9 120 111	252 095-	2.76-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

JAXTEL
20000 AJACCIO

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 236 000)	236 000	236 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	414 000	414 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	23 600	23 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	393 093	393 093		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 957 804	3 694 250	263 554	7.13
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	265 351	405 554	140 203-	34.57-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	587 415	505 973	81 441	16.10
	Total I	5 877 263	5 672 470	204 793	3.61
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		20 640	20 640-	100.00-
	Provisions pour charges				
	Total III		20 640	20 640-	100.00-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 506 167	2 965 592	459 425-	15.49-
	Concours bancaires courants	259	235	24	10.24
	Emprunts et dettes financières diverses	9 715	8 030	1 685	20.98
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	48 049	52 821	4 773-	9.04-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 238	109 764	1 526-	1.39-
	Dettes fiscales et sociales	185 253	157 564	27 689	17.57
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	132 850	132 850		
	Autres dettes	222	144	78	53.98
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 990 752	3 427 000	436 248-	12.73-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 868 015	9 120 111	252 095-	2.76-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	949 855	922 204		